

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 10 avril 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest)

NOR : TREA2009419S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 9 novembre 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 9 novembre 2018 susvisée, à M. Gervais Gaudière, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 9 novembre 2018 susvisée, à M. Christophe Mornon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 6 de la décision du 9 novembre 2018 susvisée, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département «gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 9 novembre 2018 susvisée, à M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'État.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 4 de la décision du 9 novembre 2018 susvisée, à :

Mme Séverine Fiorletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Brussolo, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Laurent Chausseray, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Fanny Lescure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile de classe normale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Claude Haillot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Yves Haboury, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Nelly Moron, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 7

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Gwendal Bonizec, attaché principal d'administration de l'Etat ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe ;

Mme Séverine Fioletta, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Thierry Gilet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. François Grémy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne.

Article 8

La décision du 1^{er} octobre 2019 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 10 avril 2020.

P. CIPRIANI